



RÉUSSIR LE DÉCONFINEMENT :
ENJEUX ET
RECOMMANDATIONS

PRÉAMBULE

Dans cette phase de préparation du dé-confinement sont encore attendues des informations précises sur les calendriers de reprise ou de réouverture de certains lieux, mais aussi les consignes et protocoles sanitaires à respecter. Beaucoup de sujets sont encore en débat. Dans le même temps, **certaines échéances doivent être anticipées au plus tôt pour s'y préparer dans les meilleures conditions** et engager la concertation avec les parties prenantes intéressées. La communication en direction des populations et les relais d'information seront également décisifs pour la réussite de la reprise des activités.

La priorité doit naturellement demeurer à la santé publique et au respect le plus strict des consignes de protection. Des éléments de cadrage national sont absolument indispensables au bon déploiement du déconfinement, et à la délimitation des responsabilités de chacun. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, une mise en œuvre différenciée pour décider des échéances de réouverture, des publics prioritaires, des accès réservés, des solutions adaptées... sur des sujets tels que les reprises d'activités, les dérogations ou autorisations spéciales. Cette appréciation des situations a été assez bien comprise jusqu'à présent (ex. personnes prioritaires pour la garde d'enfants, réouverture des marchés de plein air, recours ou non au couvre-feu...).

L'intensité de la **crise du covid-19 n'est pas ressentie avec la même vigueur entre territoires** même si le risque existe potentiellement partout. Il faut adapter les réponses à l'intensité des risques et des possibilités de redémarrage, sans pour autant donner le sentiment d'inégalités de traitement entre territoires et entre catégories de personnes. C'est tout l'équilibre à trouver entre principes nationaux (règles obligatoires ou recommandations techniques), et mise en œuvre.

Le déconfinement sera à nombre d'égards plus difficile à piloter que le confinement du 16 mars, en imposant de re-synchroniser les rythmes sociaux, les reprises d'activités, les décisions publiques et privées. Dans cette perspective, **une coordination très large des acteurs sera nécessaire, notamment à l'échelle des communes et des bassins de vie.** Au vu des **compétences essentielles assumées par les intercommunalités** en matière de mobilités et de transport scolaire, de collecte des déchets, de gestion des zones et parcs d'activités, d'eau et d'assainissement, d'accueil de la petite enfance, d'activités périscolaires, d'office de tourisme, de politique locale du commerce, de logement, de gestion d'équipements collectifs (culture, sports...), de services à domicile (portage de repas), de maisons de services publics ou de maisons de santé, d'action sociale (CIAS)... il est indispensable d'intégrer une réflexion à leur échelle.

I - POUR DES PLANS TERRITORIAUX DE DÉCONFINEMENT ET DE REPRISE

Dans ses différents échanges avec le gouvernement, l'AdCF a proposé la mise en place de plans territoriaux de déconfinement, même sommaires, pouvant s'inscrire dans le prolongement des plans de continuité d'activité [PCA] qui ont très bien fonctionné durant la période de crise et d'urgence et qui se transforment désormais en Plans de reprise d'activité [PRA].

En vue de la reprise, d'importants sujets de management interne sont à l'ordre du jour dans les intercommunalités, tant en matière de ressources humaines que de gestion budgétaire. **Beaucoup d'intercommunalités se dotent d'un tableau de bord** pour suivre de manière transversale les reprises d'activité dans les différents services publics, les effectifs en télétravail ou sur lieu de travail, les congés, le recours aux ASA, les agents mobilisés en soutien d'autres services... Il est également important de suivre au jour le jour, et avec précision, les impacts de la crise sur les pertes de recettes (tarifaires ou fiscales) ainsi que les dépenses exceptionnelles (achats de matériels, masques, fonds de soutien aux entreprises...) engagées au titre de la crise covid-19. Des échanges avec le gouvernement et les parlementaires ont lieu pour définir le futur traitement comptable de ces dépenses exceptionnelles (et pertes de recettes), mais surtout d'envisager des mesures nationales pour amortir les impacts de la crise sur les budgets locaux.

La complémentarité communes-intercommunalité et la qualité des synergies internes au « bloc local » seront également des variables-clefs du déconfinement. La **relation préfet-maire est fondamentale** pour coordonner les pouvoirs réglementaires et les polices, assurer la cohérence de l'autorité administrative. Cette relation privilégiée ne doit pas pour autant conduire à ignorer le rôle actif de l'intercommunalité et omettre ses compétences essentielles. Il est **indispensable que les services de l'Etat raisonnent « bloc local », et tiennent bien compte des compétences intercommunales en associant systématiquement les présidents d'intercommunalités** dans leurs dispositifs d'information et de concertation. Beaucoup le font heureusement déjà, et de plus en plus, mais l'AdCF est encore informée par ses adhérents d'oublis regrettables qui sont de nature à susciter des retards de coordination.

C'est très souvent au sein de leur communauté ou métropole que les communes parviennent à se coordonner entre elles, assurer la cohérence de leurs interventions, faire fonctionner les synergies inter-services, bénéficier de moyens supports pour agir (instruction des autorisations d'urbanisme, groupements de commandes, matériels, expertises...).

Quasiment généralisées à la France entière **les conférences des maires (ou les bureaux communautaires lorsqu'ils intègrent tous les**

maires] sont des instances privilégiées pour coordonner les actions et initiatives.

Elles peuvent également favoriser des échanges avec les représentants de l'Etat (préfet ou sous-préfet, DASEN, DDT, DIRECCTE...), sur des situations bien précises, sans multiplier les réunions et visio-conférences.

Les **plans territoriaux de déconfinement** n'ont peut-être pas vocation à être réalisés partout. Mais ils auront du sens dans les plus importantes villes, en prolongement des plans communaux de sauvegarde et PCA, et ils seront utiles à une échelle de bassin de vie, en prolongeant les PCA appliqués dans les grands domaines de compétences des communautés et métropoles.

Après la **phase compliquée des commandes de masques**, vient la question des modes de distribution à l'ensemble des populations. Depuis mi-avril, se sont généralisés à la France entière les achats de masques par les métropoles et communautés, souvent en lien avec la ville centre (parfois avec la région et/ou le département), voire leur fabrication par des entreprises locales ou des couturiers/couturières volontaires (2500 actuellement dans le Grand Lyon mais la mobilisation a lieu partout en France, dans les communautés rurales comme dans les grandes agglomérations). 94% des intercommunalités ont, avec leurs communes, commandé des masques ou organisé leur production. La distribution en direction des habitants est organisée par les communes (livraison à domicile, dans les mairies, les bureaux de votes...) et synchronisée pour éviter la course au masque.

L'organisation logistique doit être cohérente, en évitant les risques de concurrences ou de course aux masques. Dans le cadre des conférences de maires ou bureaux communautaires, les élus ont très souvent commencé à fixer les modalités de la distribution les plus pertinentes (lieux et modes de récupération, types de masques, nombre par personnes...). La revue de presse de la PQR montre que c'est déjà en cours, en vue du 11 mai et des prochaines semaines.

Il n'y a **pas de raison d'imposer un mode unique** mais il est nécessaire que chaque territoire dispose d'une organisation ad hoc répondant aux objectifs de résultats. L'AdCF a plaidé pour que la doctrine nationale permette de cadrer les objectifs et priorités d'emploi des différents types de masques, mais en laissant aux territoires le soin de répondre au cahier des charges (qui pose la question du financement des prises en charge finales de cette fourniture sur plusieurs semaines). Il peut être regretté que les messages restent encore brouillés pour la population, tant au sujet des approvisionnements via les pharmacies, les mises à disposition des entreprises par la Poste que les annonces (tardives) de la grande distribution.

Au-delà des masques, d'autres équipements de protection (blouses, visières, surchaussures, gel...) seront nécessaires.

*Des communautés soutiennent déjà la fabrication de visières de protection en 3D ; la Métropole de Lille a créé un atelier de fabrication de surblouses dans ses anciens locaux pour fournir le CHU (besoin de 10 000/jours). Puis **viendra la question de l'organisation des tests**, une fois ceux-ci disponibles en*

grand nombre, qu'il faudra organiser avec les réseaux de soins et les laboratoires agréés. Il sera impératif de proposer une organisation logistique plus cohérente de ces approvisionnements et recours aux tests, territoire par territoire, sans concurrence entre filières de services publics, mais aussi entre public et privé, ou entre catégories de citoyens.

Il sera nécessaire de **sécuriser dans la durée les lieux de stockage ou entreposage des équipements**. En envisageant la possibilité de surgissement de nouveaux « clusters ». Cette organisation logistique gagnera donc à s'inscrire dans le temps long.

De même, il est indispensable de **préserver les réflexes sanitaires dans la durée et d'encourager les comportements civiques**.

Il n'est pas exclu que reviennent en force les incivilités ou les comportements indécents [cf. les achats de « stockage » dans les commerces alimentaires à la mi-mars] avec le déconfinement. Il faudra éviter le plus possible les files d'attente, les fraudes, les circuits parallèles pour les accès aux masques ou aux équipements de protection.

II - LE DÉCONFINEMENT DES SERVICES PUBLICS

SERVICE PUBLIC ÉDUCATIF

La question première qui nourrit les débats publics et le questionnement des élus est celle de la réouverture à partir du 11 mai des écoles et établissements éducatifs. Les éléments du protocole sanitaire ont été précisés (volontariat, petits groupes, rotations, gestes barrières, désinfection...) mais ils doivent être encore ajustés **en tenant compte de leurs effets collatéraux sur de nombreux sujets** : les activités et équipements périscolaires, les transports et les déplacements domicile/école, la restauration scolaire, les impacts sur les familles (en lien avec la reprise du travail), l'accueil de la petite enfance (y compris pour les enfants des enseignants du public ou du privé)...

La progressivité des rentrées est indispensable mais il faut s'interroger sur l'unicité nationale des échéances retenues pour les reprises.

Les associations de collectivités ont souhaité qu'il soit davantage tenu compte de réalités locales. Les échanges entre élus au sein des instances nationales de l'AdCF révèlent que les intentions des parents d'élèves en ce qui concerne la reprise de l'école de leurs enfants varient du simple au double d'un territoire à l'autre. Dans certaines intercommunalités, les maires ont collectivement exprimé une demande de report de la rentrée.

De nombreux élus souhaitent également que la réflexion tienne compte des publics d'élèves que l'on doit estimer prioritaires

[décrocheurs], qui auront besoin d'un rattrapage pédagogique intensif et continu, mais aussi de la situation sociale des élèves, des compositions familiales [aide ou non des frères et sœurs, des parents], de l'équipement numérique à domicile, de l'autonomie, des obligations professionnelles des parents...

Les **enfants des agents des services publics essentiels** (transports, déchet, eau, compétences sociales...) doivent également pouvoir entrer dans les publics prioritaires pour assurer la reprise d'activité, à défaut de quoi les collectivités seront confrontées à des pénuries de personnels.

Se posera la **question des fratries**, éventuellement réparties dans des établissements différents, mais qu'il serait utile de pouvoir traiter de manière concertée avec les parents pour les alternances des cours entre présentiel et distanciel. Il faut mesurer les capacités d'organisation des familles, et les possibilités ou non de recombinaison des groupes classes en lien avec les chefs d'établissement pour tenir compte des contraintes diverses.

Sont déjà bien identifiés les **gestes barrières à faire respecter**, les moyens envisagés pour réduire les contacts. La question de la garantie de leur respect sera en revanche compliquée. Ces sujets se poseront dans le cadre des transports (en fonction des consignes et recommandations nationales), mais aussi des cours, des récréations, des séances d'exercice... Comment envisager la surveillance des élèves, l'aide au port de masque, la gestion des flux de déplacements ou les regroupements lors des déposes ? L'AdCF partage les questions soulevées par les contributions de diverses associations de collectivités de maires.

Il faut s'interroger sur les appuis matériels et humains dont pourront bénéficier les enseignants et les responsables d'établissements lors de la phase de reprise. Certains appuis pourront être trouvés, au cas par cas, au sein des services publics locaux.

Une mobilisation de la réserve civique covid-19 pourrait être envisagée sur ce sujet [gestion des flux, accompagnement, respect des gestes barrières dans les transports...]. Nombre de bénévoles inscrits sur la plateforme n'ont pas trouvé de mission. Le déconfinement peut être l'occasion de les mobiliser.

Les conditions de la reprise d'activité dans les écoles, collèges et lycées seront nécessairement organisées de manière progressive et devront être ajustées. Au moins **plusieurs semaines seront nécessaires en termes de réassurance** pour que la plupart des parents, notamment dans les zones les plus touchées par le covid, acceptent d'envoyer leurs enfants à l'école. Un accompagnement spécifique des parents les plus anxieux sera sans doute nécessaire.

Les réouvertures progressives des établissements et des classes poseront la question de la **propreté et de la désinfection régulière** qui nécessiteront des moyens renforcés voire des interventions extérieures. Les normes sanitaires doivent être indiquées au niveau national, ainsi que les modes de prise en charge en cas de renforcement des exigences. En fonction des consignes sanitaires, la disponibilité en ressources humaines sera une question à anticiper, les entreprises et agents de propreté étant sollicités sur de multiples besoins.

Cette question se posera également dans les **transports scolaires** qui nécessiteront d'être adaptés aux réouvertures progressives des établissements et des groupes d'élèves concernés, selon des horaires, tailles de groupes, encore difficiles à anticiper. Il sera difficile d'augmenter l'offre en volume, ce qui nécessitera une réflexion inter-établissements.

Les intercommunalités autorités organisatrices (métropoles, communautés urbaines et d'agglomération), et autres communautés compétentes (par délégation de la région) ont alerté sur l'insuffisance des échanges avec les DASEN sur ce point. **L'AdCF a exprimé, dans ses échanges réguliers, la nécessité d'une coordination étroite des ministères de l'Education et des transports sur ces sujets.** A l'échelle locale, cette coordination devra être assurée entre les services de l'Education nationale, les autorités organisatrices des transports scolaires (agglomérations ou régions), les responsables d'établissements.

Les déplacements domicile-école/collège/lycée ne se réduisent pas aux transports scolaires. Nombre de déplacements s'opèrent par d'autres modes, sur les transports réguliers, à pied, en voiture, en deux roues. Des axes sécurisés pourraient être assurés pour les déplacements encadrés (formules « pedibus ») ou des itinéraires deux roues. **La sécurisation des parkings et stationnements** sera également importante aux abords des établissements du second degré. De même, les heures et lieux de dépose, ou de récupération, des enfants doivent parfois être aménagés.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les intercommunalités exercent des compétences importantes **en matière de petite enfance et d'activités périscolaires**, plus spécifiquement en milieu rural et dans les agglomérations de taille moyenne.

Le redémarrage de ces activités devra se synchroniser également avec la reprise des établissements éducatifs, afin d'offrir des solutions de garde pour les enseignants, les agents des services publics et les salariés qui reprendront peu à peu leurs activités professionnelles, sans solution de télétravail. Des recommandations de gestes barrières et des éléments de doctrine sanitaire (si possible cohérents avec ceux appliqués dans les écoles et collèges) devront être disponibles. Sans doute sera-t-il souhaitable de définir là aussi les publics prioritaires, par élargissement progressif des listes restrictives actuelles.

AUTRES SERVICES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le redémarrage progressif des services publics locaux devra s'opérer à un rythme et dans des conditions de travail cohérents avec ce qui sera proposé pour les employeurs privés. Nombre d'intercommunalités se sont réorganisées en mode télétravail et devraient pouvoir préserver partiellement cette organisation, tout en alternant « présenciel » et « distanciel ».

De nombreux services publics locaux n'ont en revanche de sens qu' in situ, à l'instar des crèches, des transports, des cuisines centrales

et cantines, de la gestion des déchets, des équipements recevant du public... Il est souhaitable de proposer des plans de reprise d'activité (PRA) progressifs, en continuant de s'appuyer sur les **coopérations inter-services** mises en place à l'occasion de l'urgence. Ceci permettra d'effectuer certains roulements d'effectifs avec les prises de congés, les contraintes de garde d'enfants (alternance des classes en présenciel). Des concertations devront être organisées avec les agents et les CHSCT.

En matière de déchets, les collectes sélectives ont été maintenues ou reprennent leur activité dans de nombreux territoires. En matière de tri, une communication appuyée doit être effectuée pour rétablir les bons gestes de tri lorsqu'ils ont été suspendus. Des **déchetteries** ont été souvent maintenues pour les professionnels et les autres commencent à rouvrir pour les particuliers. De nombreuses intercommunalités ont engagé la réouverture des déchetteries à partir du 27 avril.

Il faut veiller à réduire les afflux simultanés des professionnels ou de particuliers. Les intercommunalités qui ont déjà rouvert les déchetteries prévoient des **créneaux de réservation ou organisent des rotations** (résidents de telle commune tel jour ; plaques minéralogiques impaires les jours impairs...) et priorisent certains types de déchets. Elles imposent des gestes barrières (maximum 2 personnes par véhicule, déchets pré-triés, pas de contacts avec les agents...). Avant réouverture, il est opportun de prendre contact avec les différents opérateurs et éco-organismes concernés afin de s'assurer de leur disponibilité. Par ailleurs, la présence des polices municipales lors de la réouverture a souvent permis de pacifier la situation.

La continuité d'activité en matière d'eau et assainissement a été assurée.

La reprise complète devrait pouvoir s'opérer graduellement, notamment en lien avec les réouvertures des déchetteries pour disposer de composts pour les mélanges de boues. Le service public d'assainissement non-collectif pourrait demeurer en mode allégé, sauf sur urgences particulières. Les chantiers urgents d'entretien ont tendance à reprendre.

En matière de transports et de mobilités,

il sera important de pouvoir accompagner le renforcement progressif de l'offre de solutions. Le retour aux pleines capacités ne pourra être immédiat. Les obligations de désinfection, de contrôle du respect des règles sanitaires, et la disponibilité inégale des personnels susciteront vraisemblablement le maintien d'un niveau de service dégradé durant plusieurs semaines avec un retour progressif à la normale. Des renforcements de lignes sont néanmoins envisagés sur certains axes et horaires. Les modalités d'application des gestes barrières constitueront le principal défi, notamment pour faire respecter le contrôle du port du masque et autres mesures de distanciation ce qui pourra impliquer plusieurs acteurs mais aussi pour le maintien des distances.

Les services d'instruction des autorisations d'urbanisme

ont pu, à hauteur de 75 % des cas (selon une enquête commune des associations de collectivités du 21 avril), poursuivre leur travail en mode distanciel. Les flux de dépôt des dossiers ont en revanche ralenti avec la fermeture des mairies, sauf là où le dépôt s'est réorganisé en numérique ou par envoi recommandé. Les stocks de dossiers devraient pouvoir être progressivement traités dans de nombreux

territoires. Le processus de délivrance est néanmoins soumis à des obligations complémentaires et des avis de commissions ou d'autorités qui nécessitent des visites de sites. C'est l'objet de la nouvelle ordonnance de sécuriser la chaîne pour revenir progressivement à la normale. Une réactivité plus forte est attendue des services de l'Etat et autorités concernés sur les avis préalables obligatoires.

Pour les établissements recevant du public (ERP), des consignes doivent être données pour les services et équipements prioritaires. Celles-ci pourraient relever des collectivités et autorités organisatrices à partir d'un référentiel national simple, laissant aux collectivités le soin de rythmer la reprise d'activité en fonction des circonstances locales. De même que les mairies, les sièges de communautés/métropoles, les maisons de services au public... vont devoir progressivement rouvrir les accueils physiques, sur des problématiques prioritaires dont la liste sera à définir par les élus et directions de services. Des équipements de protection doivent être mis en place dans les bureaux ou les accueils.

Les équipements culturels et sportifs ne présenteront pas la même problématique de reprise selon les cas. Il est important de prévoir des modes gradués de réouverture, en assurant des gestes barrières et en procédant à des créneaux de réservation. Les flux de circulation devront être organisés le plus possible en sens unique pour éviter les croisements, en maintenant les distances entre personnes ou entre mini-groupes. Marquages au sol, cloisons, contingentements des publics dans les salles (musées, bibliothèques...), désinfection régulière

[poignées, mains courantes, ascenseurs...] s'imposeront vraisemblablement dans tous les lieux recevant du public.

Les ouvertures de lieux et de salles devront être réfléchies en conséquence, comme nombre d'établissements culturels et sportifs ont commencé à le faire.

Bases nautiques, courts de tennis, sentiers de randonnée, velodromes... seront plus aisés à remettre en usage que les dojos ou terrains de rugby (sports de contact et collectifs restant d'ailleurs interdits à court terme). Des consignes sanitaires sont très attendues sur les piscines et centres nautiques, couverts ou à ciel ouvert, à l'approche de la saison estivale. Ils sont souvent la « plage » de ceux qui ne partent pas en vacances. L'arrêt complet des équipements nautiques, gérés en régie ou en délégation, se traduit par **d'importantes baisses de recettes tarifaires** et des déséquilibres de contrats. Nombre d'intercommunalités attendent avec impatience les consignes sanitaires à ce sujet.

Les conditions de réouverture des plages, des bois et forêts, des quais, bords de rives ou promenades, des parcs et jardins publics... sont aussi extrêmement attendues tant ils sont importants pour les activités physiques et l'équilibre psychologique des habitants. Ces lieux peuvent être aménagés et contrôlés pour que des distances barrières soient maintenues. Des créneaux horaires pourraient être réservés pour certaines activités (ex. jogging) et certains usages limités (allongement, pique-niques...).

III - LE DÉCONFINEMENT ET LA REPRISE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

GÉRER LA REPRISE D'ACTIVITÉ PROGRESSIVE DES ENTREPRISES

Déjà engagée, mais à très faible rythme, la reprise de l'activité des chantiers de construction (BTP) doit monter en puissance avec la mise à disposition des guides techniques professionnels et les précisions apportées par la doctrine sanitaire. Des discussions sont engagées entre les ministères, collectivités et fédérations professionnelles.

Les donneurs d'ordre fondamentaux que sont les collectivités du « bloc local » souhaitent pour la plupart la reprise des chantiers et engager l'effort de relance. Celle-ci nécessitera du temps, en raison des difficultés d'organisation des entreprises, des ruptures d'approvisionnement, mais aussi de l'application des gestes barrières qui peut, sur certains chantiers (de bâtiment notamment), allonger les délais, susciter d'éventuels surcoûts. Ceux-ci doivent néanmoins être objectivés et faire l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Les **salariés des chantiers doivent retrouver à proximité des solutions de restauration, d'entretien-hygiène, de repos**, voire de logement. Il peut être utile de réfléchir à des solutions collectives adaptées, lors de la réouverture des hôtels et de certains lieux de restauration. Cette solution a été proposée par de très nombreux territoires pour les chauffeurs routiers durant le confinement

et a bien fonctionné. De la capacité des entreprises à « déstocker » les chantiers en cours d'exécution dépendra très étroitement la capacité à engager des plans de relance en fin d'année dans les territoires.

L'un des sujets des prochaines semaines sera également d'organiser la reprise de l'activité sur les grands sites d'emplois, et notamment sur les zones et parcs d'activités, en offrant également les services supports nécessaires. Solutions de desserte, stationnement, logistique, restauration... seront des sujets à l'agenda et commencent déjà à l'être. Des solutions provisoires sont à imaginer (ex. autorisation de foodtrucks pour les repas à emporter, petits marchés de plein air, navettes de rabattement des salariés, accès aux crèches inter-entreprises...).

Les négociations en cours dans les entreprises et les branches professionnelles, la reprise d'activité à partir du volontariat, se traduisent par des **réorganisations des lieux de travail**, que ce soit des bureaux ou des lignes de production. Une réflexion est également engagée sur les horaires de travail et le recours au télétravail, pour **aménager des horaires décalés**, des roulements dans les bureaux (qui devront tenir compte des rotations des groupes classes dans les écoles...). Les industries ont, pour certaines, réintroduit des rythmes en 3x8 ou en 2x8 pour faire tourner les équipes, et en augmentant les amplitudes horaires, voire le week-end.

Les éléments de doctrine sanitaire sont très attendus en matière de commerces, de restauration, d'hôtellerie. Ces secteurs font partie des plus sinistrés, malgré les soutiens importants apportés par l'Etat et les collectivités en matière de trésorerie et de chômage partiel. **Une vision d'ensemble doit être assurée par les communes et par les intercommunalités au titre de leurs compétences « politique locale du commerce » mais aussi de « promotion touristique »**. Des séries de fermetures peuvent anéantir des rues entières et transformer certains lieux en villes fantômes. La crise a mis en exergue les lourdes incidences d'un déficit de commerces de proximité et la trop forte dépendance à la grande distribution périphérique.

Des **stratégies de réanimation progressive des centres villes ou centres bourgs** peuvent être réfléchies avec le déconfinement en s'appuyant sur les commerces ouverts et en exploitant les devantures (une période de tolérance et de gratuité pour l'occupation du domaine public), en accroissant le modèle « drive », avec des parcours balisés pour respecter les distances, la régulation des flux sur certains axes commerçants. Les marchés de plein air rouverts ont souvent attiré beaucoup de clients durant le confinement, motivés par les produits locaux, mais aussi moins anxiogènes que les très grands centres commerciaux. D'autres circuits courts pourraient être encouragés à moyen terme, en valorisant les savoir faire et produits du

territoire, de nouvelles formes de commerce, de point de livraison « click and collect », d'échanges humains (distanciés) pour la resocialisation.

Le moment sera l'occasion de **repenser les flux logistiques**, en combinant commerces physiques et numérique, sans laisser le monopole aux grandes plateformes BtoC. L'approvisionnement logistique des villes et des territoires sera une question très forte du déconfinement, avec la **problématique du dernier kilomètre** et les risques de voir exploser les livraisons en tous sens (entreprises, domiciles, administrations...). Des règles du jeu doivent être organisées (sens de circulation, lieux de stationnement et heures de livraison...).

COMMENT ORGANISER LES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS/STATIONNEMENTS ?

Les sujets des **déplacements et des transports, mais aussi des stationnements**, font partie des questions majeures du déconfinement. La règle énoncée le 29 avril par le Premier ministre cumule l'obligation du masque et le respect maximal d'une règle de distanciation physique, avec l'occupation d'un siège sur deux. Ceci va **réduire la capacité d'accueil de 60 à 80 %**, et imposer du personnel supplémentaire pour faire respecter cette règle. C'est le résultat d'un arbitrage difficile à opérer entre la capacité d'accueil du transport public et la confiance des passagers dans leur sécurité sanitaire.

Maintenir des distances physiques est à la fois compliqué et très réducteur des capacités d'emport. Ne pas les maintenir pourrait conduire à un fort taux d'abandon des transports en commun au **risque d'un retour en force de l'auto-solisme** ; un risque alors qu'il est plus que nécessaire de garantir des solutions de mobilité à tous ceux qui en ont besoin.

Cette double règle va être très délicate à gérer, en particulier pour les réseaux des grandes agglomérations denses. Un suivi au quotidien des mesures prises, de leur incidence financière et de leurs résultats en étroite coopération avec les exploitants pour ajuster l'offre et analyser la fréquentation des usagers sera indispensable. Il est important de faire remonter à l'AdCF les principales difficultés survenues pour envisager le cas échéant des évolutions des dispositions demandées par le ministère des transports.

Pour le transport scolaire, l'ajustement de l'offre imposera sans doute de mettre en place comme dans certaines régions un système billettique avec un badgage qui permette de mieux savoir le nombre d'élèves utilisant les cars scolaires. L'augmentation des fréquences ne peut s'envisager qu'avec une étroite concertation entre l'Éducation nationale, les AOM et les exploitants ; concertation qui a jusqu'ici fait défaut. En effet, l'augmentation des tournées ne peut s'envisager qu'avec un allongement de la plage horaire des entrées/sorties de classe, établi d'un commun accord. La difficulté de recruter des chauffeurs est également de nature à constituer un blocage...

Pour le déconfinement et la reprise d'activité, une bonne gestion des mobilités doit être appréhendée à la fois à travers la demande et l'offre. Côté demande, une certaine hiérarchie des motifs de déplacement devra perdurer dans les esprits, sans doute davantage par la persuasion que la coercition. **Les employeurs qui le peuvent doivent être encouragés à préserver au maximum le télétravail.**

Ils ont largement commencé à le faire. Sur certains grands sites d'emplois tertiaires, administratifs... le taux de télétravail devrait demeurer important. Même s'il n'est pas permanent - les équipes devant retrouver progressivement des échanges présentiels - les employeurs peuvent organiser des rotations, des travaux en équipe réduite.

Pour réduire les contraintes du télétravail à domicile, **le déconfinement peut être l'occasion d'aménager de nouveaux « tiers-lieux » à proximité des domiciles et des zones résidentielles**, pour amorcer une re-socialisation progressive, tout en réduisant les déplacements. Dans des espaces sécurisés et désinfectés, des réservations de créneaux peuvent être faciles à organiser pour les télétravailleurs [cf. relais d'entreprises]. Des locaux provisoires pourraient être installés dans les centres-bourgs équipés en numérique performant, avec des distances et barrières de protection.

Les grands employeurs publics et privés devront être également invités à **proposer des horaires décalés et surtout étalés sur une plage horaire beaucoup plus large**. Ces roulements pourraient tenir compte des contraintes de garde et des turn-over prévus

pour les temps scolaires. L'expérience des plans de déplacements d'entreprises, mais aussi celle des « bureaux des temps » [initiés depuis longtemps à Rennes], peut permettre d'étaler l'heure de pointe et d'éviter la saturation des transports en commun.

La gestion des flux doit ainsi s'organiser dans une logique spatio-temporelle, en incitant à des décalages d'horaires et un lissage des pointes, en anticipant les conflits d'usage potentiels (heures des tournées de collecte des déchets, livraisons...), mais aussi en évitant les concentrations sur les mêmes axes ou les mêmes sites. Des applications existent pour réguler ces déplacements dans le temps et l'espace.

Le télétravail ne pouvant pas répondre à toutes les situations dans la durée, ni pour de nombreux salariés, l'enjeu sera de proposer des **solutions alternatives à la voiture individuelle**. De très nombreux territoires envisagent de proposer et sécuriser des axes cyclables¹. Le déconfinement peut contribuer à une transformation des mobilités et accélérer la mise en œuvre de nombreux schémas d'itinéraires cyclables développés ces dernières années par les communes et intercommunalités.

L'explosion des deux roues, motorisés ou non, est très probable à partir du 11 mai. A l'instar des très grandes villes et métropoles (Paris, Lyon, Grenoble, Rennes, Rouen...), certaines intercommunalités autorités organisatrices de mobilités (AOM) préparent avec leurs communes des itinéraires réservés ou aménagés (ex. moitié de la voie ou

artères réservées] pour augmenter les flux et la sécurité. Des collectivités envisagent d'accroître leurs **soutiens à l'achat de vélos à assistance électrique** [ce qui encourage à anticiper une forte augmentation des ventes et de la production à assurer, si possible en s'appuyant sur des fournisseurs nationaux] ou en mettre à disposition. Cet accroissement sensible, voire très sensible, du mode vélo doit être également anticipé dans la **mise à disposition de lieux de stationnement**, si possible aménagés et sécurisés. Il faudra néanmoins veiller à préserver certaines distances entre cyclistes et limiter les flux croisés, pour tenir compte des projections de gouttelettes et flux d'air que produit un cycliste [qui augmentent avec la vitesse et le vent].

Le covoiturage, avec port de masque, peut être aussi encouragé sous des formes diverses pour rejoindre les sites d'activité, mais si possible à partir des mêmes covoitureurs pour réduire les contacts. Une **offre renforcée de transport à la demande** (navettes, bus légers, taxis...) peut également être sécurisante par la prévisibilité du nombre de passagers emportés et du respect des distances, en particulier avec les nouvelles possibilités ouvertes par l'intelligence artificielle.

Pour certaines activités, des créneaux de réservation doivent être privilégiés pour éviter les afflux à la réouverture, à l'instar des accès aux déchetteries, des consultations hospitalières, pourquoi pas de certains commerces puis de restaurants [lorsqu'ils rouvriront].

¹ <http://www.villes-cyclables.org/?titre=le-club-coordonne--a-la-demande-de-l-etat--les-initiatives-de-mise-en-place-d-amenagements-temporaires-cyclables-dans-le-cadre-d-une-strategie--de-mobilite-post-confinement&mode=actualite&id=7847>

L'AdCF est alertée par ses adhérents au sujet de la **gestion des aires de grand passage** qui nécessiteront une régulation estivale compte tenu des flux et regroupements induits.

TOURISME : QUELLES PERSPECTIVES DE REPRISE ?

L'été approche. Beaucoup de Français s'interrogent sur leur destination future. Le confinement aura été long et éprouvant. Les professionnels sont de leur côté très inquiets.

Au vu des consignes nationales, il est déjà entré dans les esprits que **les vacances estivales seront très franco-françaises**. Certaines familles souhaiteront privilégier une succession de courts séjours, d'autres une longue séquence de reconstruction [quitte à télé-travailler]. D'ores et déjà, les **premières enquêtes d'intention** montrent que beaucoup de familles ne comptent pas prendre de vacances cette année, ou ne pas s'éloigner de leur domicile. De nombreuses familles seront par ailleurs sans solution, privées de leur lieu de villégiature habituel à l'étranger ou du retour annuel dans les pays d'origine.

En fonction des règles et échéances fixées pour les déplacements inter-régionaux et supérieurs à 100 km, une **offre touristique aménagée** doit être réfléchie à partir des mois de mai-juin. Les offices de tourisme, avec les comités départementaux et régionaux, commencent à réfléchir à leurs politiques de promotion.

L'une des premières nécessités sera d'éviter des sur-concentrations dans les mêmes lieux et aux mêmes périodes. **Un lissage exceptionnel de la saison pourrait être envisagé**, en raisonnant par exemple entre 15 juin et 15 septembre, et en distinguant les offres selon les catégories de publics et de besoins. Beaucoup de retraités, confinés depuis de longues semaines, auront besoin d'une **respiration avant les pics de l'été**, et anticiperont leur départ avant les afflux de juillet août. Ils privilégieront aussi l'arrière-saison jusqu'à septembre voire octobre.

Les familles et les actifs devront eux aussi pouvoir étaler leurs congés sur une période allongée, ce qui nécessite tolérance des employeurs, mais qui peut se combiner avec le besoin de roulement dans les locaux, et organisation en télétravail. Les départs décalés, pour éviter les congestions des week-ends, devraient être encouragés.

Il est important que l'été 2020 permette une véritable reconstitution physique et psychique des Français.

En termes de destination et de modes de vacances, il est probable que nombre d'estivaliers seront en attente d'espace, de grande nature, de végétation... ce qui laisse augurer d'une très forte attractivité cet été des ruralités, des espaces de montagne, des arrière-pays mais aussi de littoraux non saturés (Manche, Seine Maritime ...).

En combinant une saison très longue, une forte propension des Français à rester en France (voire dans leur région en fonction des consignes sanitaires), certaines économies

touristiques locales peuvent espérer rattraper une petite part des chiffres d'affaire perdus au printemps. Certaines destinations connaîtront nécessairement des pertes lourdes mais il est possible que d'autres tirent un certain avantage de ce besoin de nature et de tranquillité.

La propension des ménages à consommer sera sans doute faible, en raison du manque de visibilité sur la rentrée, les baisses de revenus, les incertitudes... La période du confinement a provoqué une épargne contrainte pour de nombreux foyers (déjà estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros), mais il est peu probable que celle-ci soit massivement dépensée dans l'été. De fait, ce sont des hébergements accessibles qui seront sans doute recherchés, invitant beaucoup de prestataires à revoir leurs gammes de prix.

Le tourisme non-marchand va être probablement dynamisé par la situation, avec des locations ou échanges entre particuliers, l'utilisation des résidences secondaires, les regroupements familiaux et amicaux, les plateformes numériques (AirBnB), les gîtes, le nautisme... Le caravanning sera sans doute également prisé, ce qui invite à anticiper les besoins de stationnement et d'équipement.

L'offre de camping pourra être très sollicitée, mais à condition d'assurer des conditions d'hygiène et de désinfection très strictes pour les vacanciers (douches, lieux de restauration...). Avec les attentes de distance physique, il faudra examiner les capacités

d'élargir l'offre, d'aménager des espaces dédiés à titre provisoire, réguler le camping sauvage.

Même s'ils seront sans doute habilités à rouvrir dans des conditions qui restent à définir, **les hôtels subiront pour la majorité de fortes pertes**. L'idée de les aider à trouver des vocations alternatives avant et durant la saison peut s'avérer utile pour ne pas les laisser totalement inactifs (emplois saisonniers, transporteurs, colonies de vacances, patients covid en quatorzaine...) et leur assurer un chiffre d'affaire minimal. D'ores et déjà beaucoup réfléchissent à la saison, aux petits déjeuners ou repas servis en chambre, aux flux de circulation dans l'établissement, aux distances barrières.

Seront très attendues **les consignes sanitaires prévalant sur les lieux attractifs** comme les plages, les bases nautiques, mais aussi les centres d'attraction, les grands sites (ex. Pont du Gard, Mont Saint-Michel ...), les cathédrales, les « petits » musées, les bâtiments et monuments historiques... Des pré-réservations pourraient être envisagées pour gérer les flux et garantir les distances afin d'éviter les contacts. Des amplitudes horaires et hebdomadaires exceptionnelles seraient à prévoir pour éviter la chute massive des entrées.

Des **offres culturelles diffuses**, ne nécessitant pas de grands regroupements, pourraient être préservées ou proposées durant cette saison dans des lieux aménagés. Conférences, visites, mini-concerts, films et spectacles en plein air... restent envisageables

avec des gestes barrières maintenus. Cette offre pourrait assurer un peu de revenus pour des professions extrêmement inquiètes.

Les activités culturelles sont aujourd'hui parmi les plus menacées, dans leur extrême diversité. Musique, arts plastiques, cinéma, théâtre, édition et diffusion, photo... des centaines de milliers d'emplois, souvent sous des statuts non-salariés (intermittents, vacataires, auto-entrepreneurs...), sont menacés par les fermetures d'établissements, les reports ou annulations de milliers de festivals et de spectacles, le gel des projets de création et de tournage, les interruptions des projets d'édition.

Il est important que **des perspectives soient données rapidement à ces professionnels et à ces entreprises du secteur culturel**, en lien avec les réflexions éducatives mais aussi touristiques. Les trois mois d'été peuvent être l'occasion d'une mobilisation innovante des artistes, créateurs, écrivains, conférenciers, restaurateurs, musiciens, comédiens... partout dans nos territoires, à travers des formats inédits, des lieux insolites. Un effort important pourrait être conduit en matière d'enseignement artistique, de découverte des métiers de l'art et des œuvres, d'encouragement à la création. Une autre forme de pratiques culturelles mais aussi de

tourisme culturel est peut-être à inventer cet été. Ceci permettrait d'amorcer une relance progressive des activités culturelles à laquelle il faudra trouver des réponses à l'automne, au vu des réalités sanitaires. Tourisme et culture représentent à eux deux plus de 15 % du PIB national.

Un sujet majeur sera celui du **tourisme social**. Déjà mal en point depuis de nombreuses années, celui-ci risque d'être sans solution cet été. Nombre de familles risquent de renoncer à envoyer leurs enfants dans les centres aérés et les colonies de vacances. Dans les familles défavorisées, dans les grands ensembles et les quartiers populaires... l'été risque d'être extrêmement difficile si aucune solution n'est proposée aux jeunes. Déjà beaucoup d'entre eux ne partent pas en vacances chaque année, voire jamais. Des activités devront absolument leur être proposées au cours des longs mois qui se préparent.

Les premières tensions qui se sont manifestées dans certains quartiers défavorisés doivent être examinées de près pour en comprendre les éléments déclencheurs : surpeuplement des appartements, difficultés d'alimentation, pertes de revenus... peuvent conduire à une situation sociale explosive à l'été.



IV - LE DÉCONFINEMENT ET LES FAMILLES

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Le confinement s'est traduit par une forte mobilisation des élus, agents, associations, voisins, bénévoles... pour faire preuve de solidarité et d'entraide. Un message fort de maintien de cet état d'esprit doit demeurer avec le déconfinement progressif. Rien ne serait pire que de voir se multiplier les incivilités et les comportements individualistes dès le 11 mai.

Le pays restera durablement en reconstruction et en convalescence.

Une partie de l'activité s'opère hors circuits monétaires, par de l'entraide directe, des soutiens mutuels, du bénévolat.

C'est une richesse invisible mais réelle.

Les associations sont pour beaucoup saturées et financièrement exsangues. Un appel solennel lancé à la générosité de ceux qui le peuvent s'impose, d'autant que les dons profitent de larges crédits d'impôts. C'est l'esprit de « Sauvons Notre-Dame » qu'il faut retrouver. Beaucoup le peuvent. Le « **crowdfunding** » doit aider à démultiplier les modes de financement. Croix-Rouge, Familles rurales, ADMR, centres sociaux, grandes organisations caritatives, fondations, ONG... doivent être consolidées dans la phase actuelle, tout en réduisant les risques de concurrence entre des acteurs qui craignent, non sans raison, l'effondrement des dons.

L'aide alimentaire a progressé de 30 % à 50 % dans de nombreux territoires.

Cela va s'amplifier avec le temps. Beaucoup de familles ou de personnes n'ont plus aucune source de revenu. Dans les quartiers d'habitat social et les cités des quartiers prioritaires, dans certains bassins en crise à forts taux de pauvreté, dans certains villages du tissu rural isolé... des dispositifs d'urgence doivent être mis en place pour assurer l'alimentation et la subsistance. Certains publics sont exposés à une très grande précarité : travailleurs saisonniers du tourisme, auto-entrepreneurs, intérimaires, vacataires. Beaucoup n'ont aucune épargne et n'ont plus de revenus fixes.

L'activation des réseaux de monnaies locales peut parfois jouer un rôle d'amortisseur de la crise dans certains territoires. Elles sont déjà assez nombreuses dans le Grand ouest et le Grand sud-ouest², comme l'Eusko basque, trop rares dans le Grand est. Hier marginales, ces monnaies rassemblent désormais de nombreux professionnels qui acceptent d'être rémunérés en monnaie virtuelle.

Le déconfinement va par ailleurs mettre en exergue des **situations familiales très compliquées**. Les alertes des services sociaux ont déjà augmenté sensiblement sur les violences intra-familiales. Les foyers en situation de surpeuplement, plus concentrés dans certaines agglomérations que dans d'autres, mériteront une attention toute particulière³.

² <http://monnaie-locale-complementaire-citoyenne.net>

³ V. étude sur les taux de surpeuplement, www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925

Un repérage plus précis devra s'organiser au printemps avec la préparation de mesures d'urgences (solutions de relogement, décohabitation, protection de l'enfance...). Les missions locales commencent à mesurer la **détresse de beaucoup de jeunes** qui survivent normalement avec des petits boulots, des emplois saisonniers... Il faudra les aider à proposer des solutions.

Nombre de nos concitoyens vont avoir **besoin d'appuis psychologiques et de reconstruction**. Les semaines passées ont été extrêmement anxiogènes. Une attention particulière devra être accordée aux **aidants familiaux** qui ont en charge un parent malade ou âgé, et ont manqué d'appui durant plusieurs semaines. Leur épuisement est probable.

Les perspectives pour l'avenir sont perçues comme très sombres pour beaucoup de personnes, dans des situations différentes : personnes âgées, populations fragiles, ... mais aussi pour les entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les intervenants culturels...

Un très important effort de réassurance et d'accompagnement sera nécessaire, au plus près des personnes. Le recours au droit, aux aides disponibles... ont besoin d'être extrêmement lisibles et explicitées. Les CCAS et CIAS seront également essentiels, en lien avec les maisons de services au public, les CAF, les services départementaux, les missions locales, les maisons de l'emploi et plans locaux pour l'insertion et l'emploi ... pour disposer d'un suivi fin des situations.

Pour les personnes jugées les plus à risques (âge, maladie), auxquelles des recommandations appuyées de confinement vont sans doute continuer à être adressées, des initiatives devront être prises pour faire face à leur isolement, aux risques de dépression, d'épuisement psychique, de renoncement aux soins, de perte de repères...

Des cellules de crise ont été constituées dans un nombre très significatif de communautés pour les entrepreneurs. Elles continuent à se créer entre intercommunalités et consulaires. Elles jouent un rôle essentiel pour **décrypter les systèmes d'aide** et appuyer les montages de dossier.

RÉORGANISER LES PARCOURS DE SANTÉ

Le confinement s'est traduit par une très forte chute des consultations médicales, des reports d'opération parfois très inquiétants, un relâchement des actions de suivi à domicile ou dans des centres de soins. **L'état de santé des Français à la sortie du confinement sera sérieusement à évaluer**. Mauvaise alimentation, insuffisances et carences, abandon des traitements, augmentation des addictions... seront sans doute à mesurer avec précision.

Un état des lieux sera nécessaire avec les professionnels de santé, en s'appuyant sur les réseaux de soins organisés avant la crise, mais aussi les collectifs d'acteurs qui se sont révélés avec cette dernière. Des consignes devront être proposées pour organiser les reprises des consultations, en s'appuyant sur les centres avancés Covid-19 ou autres,

en organisant des lieux ouverts pour la réassurance et en évitant les afflux dans les salles d'attente. Les outils numériques performants dont dispose notre pays (cf. Doctolib, carte vitale, Ameli) seront un avantage précieux.

Les consultations et visites à domicile devront être progressivement réorganisées, dans un contexte qui reste anxiogène pour nombre de personnes (visités et visiteurs). Des dispositifs d'urgence et de coordination des professionnels doivent être réaménagés dans les territoires pour la logistique sanitaire (ambulanciers, infirmiers...).

Pour les personnes contagieuses ou suspectes, des solutions provisoires de logement doivent être aménagées pour les quatorzaines ou les traitements simples, comme cela commence à s'organiser avec certaines chaînes hôtelières. La prise en charge budgétaire de ces opérations reste à préciser. Elle ne sera pas nécessairement plus coûteuse que le chômage partiel actuel.

Les équipements dont auront besoin les personnels soignants, les intervenants à domicile, les ambulanciers et les taxis... pour **remettre en marche les parcours de soins** correctement doivent être définis et sécurisés (catégories de masques, gel, surchaussures, produits de désinfection, surblouses, visières et vitres séparatives...).

L'approvisionnement en tests et les lieux de testing devront être bien préparés, en s'appuyant sur les enseignements retirés de la séquence relative aux masques. Ce déploiement des tests devra être

synchronisé pour ne pas susciter un sentiment d'inégalité territoriale ou sociale, avec des vraies doctrines d'emploi et de priorités.

Les **zones de test** devront être au plus vite identifiées et aménagées, les habitants et professionnels devant connaître leur lieu éventuel de test à partir de principes simples, à l'instar d'un centre vétérinaire, d'un hôpital de proximité voire d'un bureau de vote dans les grandes villes, ou d'une annexe de la mairie. Pour une communication à grande échelle, l'unicité du message sera importante (quitte à renvoyer sur une institution locale de référence ou un site de géolocalisation en fonction de l'adresse du domicile). La gestion des réservations sera un sujet essentiel, le testing ne pouvant être déployé à grande échelle sans planification. Les centres Covid-19 avancés comme les « drive » sanitaires semblent des lieux appropriés.

NUMÉRIQUE

Les outils numériques ont apporté de nombreuses solutions lors de la gestion du pic de la crise. De nouveaux pans entiers de notre société se sont digitalisés à vitesse exceptionnelle. Des applications ont été développées dans des temps records pour créer des débouchés pour les producteurs locaux, mobiliser des industriels ou des couturières pour produire des masques, des « makers » pour fabriquer des pièces de respirateurs artificiels ou des visières. Pour le télétravail, l'enseignement à distance, la géolocalisation de producteurs, la diffusion de programmes culturels, la coordination des acteurs publics et des institutions... le numérique a été une véritable planche de salut. On peut s'interroger sur ce

qu'aurait été le confinement sans lui.

Il reste que cette **digitalisation accélérée accentue les fractures générationnelles, sociales voire territoriales** (zones blanches) compte tenu des différences d'équipement, d'agilité, de confiance. La reprise des chantiers de **déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile** est absolument prioritaire, sans attendre 2022. Elle doit être une grande cause nationale. Les « zones blanches » ne sont plus acceptables dans une société aussi intensément numérisée. Le déploiement de la fibre et la montée en gamme des réseaux mobiles, sont une urgence plus forte encore qu'avant la crise. La filière qui avait atteint au second semestre 2019 un rythme industriel permettant un déploiement massif du FTTH sur le territoire devra rapidement retrouver ce rythme de croisière. La période de confinement a fragilisé le tissu des très nombreuses entreprises sous-traitantes qui, sur le terrain, assurent la mise en place du réseau. Ces entreprises doivent être soutenues, et faut il faudra s'assurer que les grands donneurs d'ordre s'engagent en matière de délais de paiement.

Le déploiement dans les réseaux d'initiative publique est une priorité et une opportunité, un abondement sécurisé du plan France Très Haut Débit doit être adopté.

Il est important de continuer à **renforcer la médiation numérique**, ou des services d'appui aux décrocheurs numériques (particulièrement utile pour aider les familles en difficulté à poursuivre la continuité éducative). Certaines communautés de communes reçoivent par exemple les dossiers pédagogiques par internet, les

reproduisent et les portent aux familles.

Les aides à domicile, les factrices et facteurs... peuvent également contribuer à l'inclusion numérique des plus confinés.

La **sécurisation des réseaux** doit continuer à être assurée avec un maximum de précaution, mais ce sont les organisations qu'il faut absolument protéger des attaques virales et de la cyber-malveillance. L'explosion du télétravail facilite des immixtions de logiciels agressifs qui peuvent faire redouter l'augmentation des attaques de type ransomware (rançongiciels) comme celles subies à l'automne dernier par le CHU de Rouen et, plus récemment, par la métropole Aix-Marseille ou l'agglomération Ardenne métropole. Déjà placées sous forte pression, nombre d'organisations publiques et privées seraient totalement paralysées en cas d'attaques massives. La **désinfection numérique**, avec les consignes de l'ANSSI, doit devenir une priorité pour toutes les organisations.

La sécurisation des données (archivage, cloud...) va devenir un défi encore plus importante au vu de la masse d'informations, pour certaines stratégiques et confidentielles, qui transitent via les outils numériques (visio-conférences).

Malgré leur extrême sollicitation, **les réseaux existants ont plutôt tenu durant le confinement**, mais avec des débits parfois très limités et quelques difficultés initiales d'interopérabilité sur le mobile. Pour autant, les usages et les pratiques nécessiteront avec la reprise d'activité une augmentation

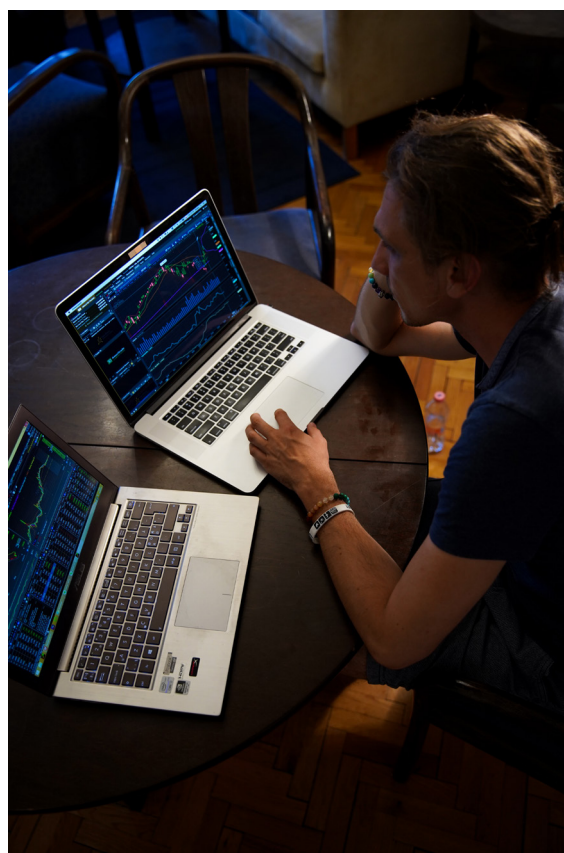
constante des capacités avec les nouvelles pratiques (téléconsultation médicales, enseignement à distance, besoins des entreprises, consommations à domicile...). Il faudra de fait opérer un bilan complet des fragilités potentielles de nos infrastructures, et conforter les éléments du réseau qui pourraient, demain, ne pas résister à un nouveau pic d'usage.

Les applications numériques vont être très utiles au déconfinement, autant qu'elles l'ont été depuis le 16 mars. Au-delà de la question sensible du « traçage » [soumise à débat national], des applications existent pour optimiser de nombreux services de proximité, le commerce, anticiper la gestion des flux de déplacements avec les téléphones portables⁴.

Ces outils peuvent servir au maintien des distances physiques, à la résorption des congestions, aux réservations (médicales ou autres), aux livraisons à domicile, aux échanges inter-entreprises et à l'économie collaborative.

Une **mobilisation exceptionnelle de start-up et de talents peut contribuer à trouver des solutions sécurisées**, sans recours obligatoire aux GAFAM et à leurs filiales. Des enjeux de souveraineté numérique doivent être pris en compte à l'occasion de cette crise tant elle mobilise des données personnelles et capte la valeur économique de demain. Il serait utile que le gouvernement recense les applications disponibles et jugées sécurisées. Une plateforme des plateformes en sorte.

Le recours massif au numérique durant la période de confinement s'est également traduit par une réorganisation de la délinquance, par des pratiques frauduleuses et de nouvelles formes d'arnaques à l'encontre des personnes vulnérables. Des « tiers de confiance » numériques doivent être envisagés pour recommander à certains néo-usagers de se méfier, d'apprendre à manier les codes et connaître les sécurités élémentaires. Le réseau des factrices et facteurs (assermentés) peut être un réseau très utile dans cet effort. **La mise à disposition de plateformes sécurisées** pour les courses de première nécessité, les livraisons à domicile, les appels de dons... serait une bonne chose, adossée à des institutions publiques et à des sites non-falsifiables. Il faut assurer la confiance.



⁴ www.busetcar.com/avignon-transdev-sappuie-sur-les-traces-des-smartphones-pour-reguler-son-traffic/



LES INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
www.adcf.org

adcf@adcf.asso.fr

Pilotage et rédaction : **Nicolas Portier** - AdCF
Création et réalisation : **Mathilde Lemée** - AdCF

MAI 2020

Crédit photo : Photo by Nemanja .O. on Unsplash
Photo by Adam Nowakowski on Unsplash